

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

300-HT HARDENER

Section 1. Identification

300-HT HARDENER
21300000D

: **Identificateur de produit**
: **SDS code**

Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisations identifiées

Peinture. Utilisation professionnelle Usage industriel

Toutes les autres utilisations

Solvant borne primer

: **Utilisation du produit**

Données relatives au fournisseur

MAPAERO SAS
10, Avenue de la Rijole CS30098
09103 PAMIERS Cedex
France

PSRA_PAMIERS@akzonobel.com

: **Importateur**
: **Adresse email de la personne responsable pour cette FDS**
: **Numéro d'appel d'urgence**

+33 (0)5 34 01 34 01
+33 (0)5 61 60 23 30

Section 2. Identification des dangers

LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

: **Classification de la substance ou du mélange**

Éléments d'étiquetage SGH



: **Pictogrammes de danger**

Attention

: **Mention d'avertissement**

Section 2. Identification des dangers

Liquide et vapeurs inflammables. : **Mentions de danger**
 Provoque une irritation cutanée.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Nocif par inhalation.
 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. : **Prévention**

EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/[***]. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. : **Intervention**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. : **Stockage**

Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales. : **Élimination**

Aucun connu. : **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

Mélange : **Substance/préparation**

Numéro CAS	%	Nom des composants
28182-81-2	≥50 - ≤75	diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du
108-65-6	≥10 - <20	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
1330-20-7	≥10 - ≤20	xylène
100-41-4	≤3	éthylbenzène

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Rubrique 4. Premiers secours

Description des premiers soins nécessaires

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. : **Contact avec les yeux**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin : **Inhalation**

Rubrique 4. Premiers secours

immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

: **Contact avec la peau**

Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

: **Ingestion**

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux.

: **Contact avec les yeux**

Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

: **Inhalation**

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

: **Contact avec la peau**

Aucun effet important ou danger critique connu.

: **Ingestion**

Signes/symptômes de surexposition

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: **Contact avec les yeux**

douleur ou irritation

larmolement

rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: **Inhalation**

irritation des voies respiratoires

toux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: **Contact avec la peau**

irritation

rougeur

Aucune donnée spécifique.

: **Ingestion**

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

: **Note au médecin traitant**

Pas de traitement particulier.

: **Traitements spécifiques**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

: **Protection des sauveteurs**

Rubrique 4. Premiers secours

Voir Information toxicologique (section 11)

Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

: **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau.

: **Moyens d'extinction inappropriés**

Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

: **Dangers spécifiques du produit**

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

: **Risque lié aux produits de décomposition thermique**

dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

: **Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

: **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie**

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

: **Pour les non-secouristes**

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

: **Pour les secouristes**

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

: **Précautions pour la protection de l'environnement**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

: **Petit déversement accidentel**

Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

: **Grand déversement accidentel**

Rubrique 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

: **Mesures de protection**

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

: **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

: **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition	Nom des composants
<p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 2/2017). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</p> <p>TWA: 50 ppm 8 heures. TWA: 275 mg/m³ 8 heures. STEL: 100 ppm 15 minutes. STEL: 550 mg/m³ 15 minutes.</p>	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
<p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</p> <p>STEL: 442 mg/m³ 15 minutes. STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 221 mg/m³ 8 heures. TWA: 50 ppm 8 heures.</p>	xylène
<p>UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Absorbé par la peau. Notes: list of indicative occupational exposure limit values</p> <p>STEL: 884 mg/m³ 15 minutes. STEL: 200 ppm 15 minutes. TWA: 442 mg/m³ 8 heures. TWA: 100 ppm 8 heures.</p>	éthylbenzène

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

: **Contrôles techniques appropriés**

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

: **Mesures d'hygiène**

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

: **Protection des yeux/du visage**

Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection de la peau

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

: Protection des mains

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

: Protection corporelle

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

: Autre protection cutanée

En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

: Protection respiratoire

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Aspect

Liquide.

: État physique

Incolore.

: Couleur

Caractéristique.

: Odeur

Non disponible.

: Seuil olfactif

Non disponible.

: pH

Non disponible.

: Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

: Point d'ébullition

Vase clos: 43°C (109.4°F)

: Point d'éclair

Non disponible.

: Taux d'évaporation

Non disponible.

: Inflammabilité

Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.8% Seuil maximal: 6.7% (xylène)

: Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Non disponible.

: Pression de vapeur

Plus haute valeur connue: 4.6 (Air = 1) (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle).

: Densité de vapeur relative

Moyenne pondérée: 4.15 (Air = 1)

Non disponible.

: Densité relative

Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

: Solubilité

Non disponible.

: Coefficient de partage: n-octanol/eau

Non disponible.

: Température d'auto-inflammabilité

Non disponible.

: Température de décomposition

Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Cinématique (température ambiante): 0.93 cm²/s (93 cSt)

: **Viscosité**

Cinématique (40°C (104°F)): 0.51 cm²/s (51 cSt)

Non disponible.

: **Temps d'écoulement (ISO 2431)**

1.07 g/cm³

: **Masse volumique**

Rubrique 10. Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

: **Réactivité**

Le produit est stable.

: **Stabilité chimique**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

: **Possibilité de réactions dangereuses**

Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

: **Conditions à éviter**

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières oxydantes

: **Matières incompatibles**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: **Produits de décomposition dangereux**

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Exposition	Dosage	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant	
1 heures	18500 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du xylène	
4 heures	6700 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		
4 heures	5000 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		
4 heures	6670 ppm	Rat	CL50 Inhalation Gaz.		
-	1548 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	1548 mg/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	2459 mg/kg	Rat	DL50 Intra-péritonéal		
-	2119 mg/kg	Souris	DL50 Voie orale		
-	4300 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	4300 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	1700 mg/kg	Rat	DL50 Sub-cutané		
4 heures	4000 ppm	Lapin	CL50 Inhalation Gaz.		éthylbenzène
2 heures	35500 mg/m ³	Souris	CL50 Inhalation Vapeurs		
2 heures	55000 mg/m ³	Rat	CL50 Inhalation Vapeurs		
-	>5000 mg/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	17800 uL/kg	Lapin	DL50 Voie cutanée		
-	2624 uL/kg	Souris	DL50 Intra-péritonéal		
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		
-	3500 mg/kg	Rat	DL50 Voie orale		

Irritation/Corrosion

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Observation	Exposition	Potentiel	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
-	100 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant moyen	diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du
-	500 mg	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	xylène
-	87 mg	-	Lapin	Yeux - Faiblement irritant	
-	24 heures 5 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	8 heures 60 UI	-	Rat	Peau - Faiblement irritant	
-	24 heures 500 mg	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	éthylbenzène
-	100 %	-	Lapin	Peau - Irritant moyen	
-	500 mg	-	Lapin	Yeux - Irritant puissant	
-	24 heures 15 mg	-	Lapin	Peau - Faiblement irritant	

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Organes cibles	Voie d'exposition	Catégorie	Nom
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du
Effets narcotiques	-	Catégorie 3	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Irritation des voies respiratoires	-	Catégorie 3	xylène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Organes cibles	Voie d'exposition	Catégorie	Nom
organes de l'audition	-	Catégorie 2	éthylbenzène

Danger par aspiration

Résultat	Nom
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	xylène
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	éthylbenzène

Non disponible.

: Informations sur les voies
d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Provoque une sévère irritation des yeux.

: Contact avec les yeux

Rubrique 11. Informations toxicologiques

Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.

: Inhalation

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

: Contact avec la peau

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Ingestion

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec les yeux

douleur ou irritation

larmolement

rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Inhalation

irritation des voies respiratoires

toux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

: Contact avec la peau

irritation

rougeur

Aucune donnée spécifique.

: Ingestion

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Non disponible.

: Effets potentiels
immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

Exposition prolongée

Non disponible.

: Effets potentiels
immédiats

Non disponible.

: Effets potentiels différés

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

: Généralités

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Cancérogénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Mutagénicité

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Toxicité pour la
reproduction

Rubrique 12. Informations écologiques

Toxicité

Exposition	Espèces	Résultat	Nom du produit/ composant
48 heures	Crustacés - Cypris subglobosa	Aiguë CE50 90 mg/l Eau douce	xylène
48 heures	Crustacés - Palaemonetes pugio - Adulte	Aiguë CL50 8.5 ppm Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Palaemonetes pugio	Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 15700 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 20870 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Lepomis macrochirus	Aiguë CL50 19000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce	

Date d'édition/Date de révision : 17-10-2022

Version : 1.01

Date de la précédente édition : 1-10-2022

10/14

Rubrique 12. Informations écologiques

96 heures	Poisson - Carassius auratus	Aiguë CL50 16940 µg/l Eau douce	éthylbenzène
72 heures	Algues - Skeletonema costatum	Aiguë CE50 4900 µg/l Eau de mer	
96 heures	Algues - Skeletonema costatum	Aiguë CE50 7700 µg/l Eau de mer	
72 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 4600 µg/l Eau douce	
72 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 5400 µg/l Eau douce	
96 heures	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	Aiguë CE50 3600 µg/l Eau douce	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CE50 6.53 mg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CE50 13.3 mg/l Eau de mer	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CE50 2.97 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CE50 2.93 mg/l Eau douce	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CL50 8.78 mg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Artemia sp. - Nauplius	Aiguë CL50 13.3 mg/l Eau de mer	
48 heures	Crustacés - Cancer magister - Zoé	Aiguë CL50 40000 µg/l Eau de mer	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CL50 18.4 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	Aiguë CL50 13.9 mg/l Eau douce	
48 heures	Daphnie - Daphnia magna	Aiguë CL50 75000 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Menidia menidia	Aiguë CL50 5100 µg/l Eau de mer	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 9090 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Pimephales promelas	Aiguë CL50 9100 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Oncorhynchus mykiss	Aiguë CL50 4200 µg/l Eau douce	
96 heures	Poisson - Morone saxatilis - Juvenile (oiselet, couvée, sevrage)	Aiguë CL50 4.3 µl/L Eau de mer	

Persistence et dégradabilité

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel	FBC	LogP _{ow}	Nom du produit/composant
faible	367.7	5.54	diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du
faible	-	1.2	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
faible	8.1 à 25.9	3.12	xylyène
faible	-	3.6	éthylbenzène

Mobilité dans le sol

Non disponible.

: Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})

Aucun effet important ou danger critique connu.

: Autres effets néfastes

Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

: **Méthodes d'élimination**

Rubrique 14. Informations relatives au transport

IATA	IMDG	UN	
UN1263	UN1263	UN1263	Numéro ONU
PAINT	PEINTURES	PEINTURES	Désignation officielle de transport de l'ONU
3 	3 	3 	Classe(s) de danger pour le transport
III	III	III	Groupe d'emballage
No.	Non.	Non.	Dangers pour l'environnement

Urgences F-E, _S-E_

: **IMDG**

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

: **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non disponible.

: **Transport en vrac conformément aux instruments IMO**

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Liste d'inventaire

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

: **Australie**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

: **Canada**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

: **Chine**

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

: **Europe****Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.: **Japon****Inventaire du Japon (ISHL)**: Indéterminé.

Date d'édition/Date de révision : 17-10-2022

Version : 1.01

Date de la précédente édition : 1-10-2022

12/14

Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	: Nouvelle-Zélande
Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	: Philippines
Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	: République de Corée
Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	: Taiwan
Indéterminé.	: Thaïlande
Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	: Turquie
Tous les composants sont actifs ou exemptés.	: États-Unis
Tous les composants sont répertoriés ou exclus.	: Viêt-Nam

Rubrique 16. Autres informations

Historique

21 Octobre 2022	: Date d'impression
17 Octobre 2022	: Date d'édition/Date de révision
1 Octobre 2022	: Date de la précédente édition
1.01	: Version
	: Unique ID
	: Légende des abréviations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible

SGG = Groupe de séparation

NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour déduire la classification

Justification	Classification
D'après les données d'essai	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Méthode de calcul	TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
Méthode de calcul	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Méthode de calcul	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
Méthode de calcul	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Méthode de calcul	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Pour usage professionnel uniquement.

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons

Rubrique 16. Autres informations

aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.